

Charte du travail féminin et Commission des occasions de travail

Autor(en): **A.W.-G.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **35 (1947)**

Heft 726

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266136>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A.

8 MARS 1947 — GENEVE

TRENTA-CINQUIÈME ANNÉE — N° 726

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît tous les quinze jours le samedi

Le secret du bonheur,
c'est la liberté et le secret
de la liberté, c'est un
cœur courageux.

PÉRICLÈS.

FONDATEUR DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.- 6 mois » 3.50 ETRANGER » 8.- Le numéro » 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date	ANNONCES 11 cent. le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées
--	---	--	---

Charte du Travail féminin et Commission des Occasions de Travail¹

Plus d'une lectrice se souvient sans doute d'avoir remarqué, dans le Mouvement Féministe, de brefs articles sur l'activité de la Commission des Occasions de travail féminin. Cette commission avait été créée après de nombreuses démarches de Mlle A. Martin, auprès des bureaux compétents à Berne, par la section professionnelle de notre Secrétariat féminin suisse. Mmes Murset et Niggli réussirent à grouper dans cette commission qui se réunit au cours de dix-huit mois, tantôt à Berne, tantôt à Zurich, des femmes compétentes dans les principales branches des professions féminines. Le Dr Ikli, collaborateur de M. Zipfel, délégué aux occasions de travail, avait, dès la première séance, indiqué les renseignements qu'il était utile de recueillir pour préparer des occasions de travail féminin, en cas de chômage dans notre pays. A tour de rôle, chaque membre de la commission présentait un rapport sur sa catégorie professionnelle spéciale, étudiant les conditions de travail, de salaire, les possibilités d'emploi, la pénurie ou l'abondance de main-d'œuvre éventuelle. Ces rapports, tous fort intéressants, étaient multigraphiés au Secrétariat, distribués aux membres et envoyés à M. le Dr Ikli. Mlle Niggli en a fait ensuite un rapport général accompagné d'un supplément d'extraits des rapports spéciaux, et 100 de ces opuscules furent répartis entre les instances compétentes à Berne et des groupes industriels ou professionnels importants.

Nous reviendrons, à l'occasion, sur le contenu des rapports spéciaux qui fournissent quantité d'informations précieuses et constituent tous ensemble une petite encyclopédie du travail féminin, en Suisse, en 1945. Mais ce que nous présentons aujourd'hui, c'est la charte qui devait régir notre vie professionnelle féminine, elle a été longuement discutée par les membres de la commission, confrontée avec les difficultés et les exigences des professions spéciales, elle a fait l'objet des études de la section professionnelle au Congrès de Zurich qui en a adopté les articles; enfin, elle figure en tête du rapport général de Mlle Niggli sur les occasions de travail, dont nous avons parlé plus haut.

A. W.-G.

Principes concernant l'activité professionnelle de la femme

Introduction

Un tiers environ de l'activité professionnelle est exercé en Suisse par des femmes, proportion qui est restée sensiblement la même depuis 50 ans. Si l'on tenait compte des paysannes et des femmes de nombreux artisans aidant leur mari, qui ne s'intitulent pas ouvrières professionnelles, le travail des femmes prendrait dans la statistique une importance beaucoup plus grande encore.

La stabilité et l'ampleur du travail féminin appellent les deux constatations suivantes :

a) Le travail de la femme est absolument

nécessaire à l'économie de notre pays; cette dernière, pour maintenir ses prestations de qualité, a besoin non seulement d'un nombre élevé d'ouvrières, mais aussi de leurs aptitudes professionnelles particulières. Si notre économie n'avait pas les femmes suisses à sa disposition, elle devrait engager en grand nombre des ouvriers étrangers.

b) La femme doit s'astreindre à un travail rémunérateur pour pouvoir subvenir à son entretien et fréquemment à celui de sa famille ou de certains de ses proches. En se prêtant à l'exercice d'une profession, la femme procure et conserve au pays d'importantes sources de revenus, maintient le standard de vie de la famille suisse et décharge l'Etat de maintes obligations d'assistance.

Dans son rapport provisoire du 20 mai 1944 présenté à l'Assemblée fédérale au sujet des mesures à prendre pour procurer des occasions de travail, le Conseil fédéral relève aussi « qu'il admet la prétention de la femme de bénéficier de l'égalité de traitement dans l'exercice d'une profession. Notre structure sociale est depuis longtemps telle que la femme seule, souvent même la femme mariée, est obligée d'avoir recours à un travail rémunéré ».

Pour de nombreuses femmes, la profession n'est pas seulement une occasion de gain, mais aussi une raison de vivre. Elle constitue pour elles le moyen de développer leur personnalité spirituelle et morale et d'organiser leur existence selon leurs aspirations.

Si en dépit de ces constatations le travail de la femme reste exposé à des attaques sans fondement, notamment en temps de crise, il faut en voir la cause avant tout dans le fait que le public est insuffisamment orienté sur les raisons profondes, de nature économique et morale, qui parlent en faveur de la collaboration de la femme dans la vie professionnelle.

Principes

1. Toute femme désireuse de travailler doit, comme l'homme, avoir libre accès à n'importe quelle profession et pouvoir y exercer son activité dans le cadre des possibilités économiques. Seules les aptitudes et capacités personnelles doivent être déterminantes pour la formation professionnelle et l'exercice de la profession.

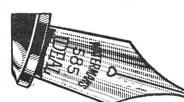
Envolée

Hélène Vacaresco (1866-1947)

Il est parfois des jours où l'on rêve d'espace,
Où tout nous semble étroit, où tous les horizons
Oppriment le désir de s'envoler qui passe
En nous, comme un parfum d'avril dans les [prisons].

Alors, rien ne paraît assez grand pour nos âmes,
Ni les abîmes clairs où vibrent les soleils,
Ni les océans bleus qui déroulent leurs lames
Jusque dans les splendeurs des grands lointains [vermeils].

Cette poétesse roumaine, qui vient de s'éteindre à Paris, ne se contenta pas d'être un célèbre écrivain, s'exprimant aussi aisément en français que dans sa langue maternelle, elle ne restait

**BOUVIER**
le bon papeterie
de la Croix-d'Or
le spécialiste
du stylo

2. Il convient donc de donner l'occasion à chacune, même à la jeune fille dépourvue de moyens, de se préparer à une profession correspondant à ses dons naturels, de telle sorte qu'en développant ses aptitudes, les conditions devant assurer son existence soient créées.

3. Afin que la femme n'intervienne nulle part comme facteur de baisse des salaires, il importe que l'homme et la femme touchent le même salaire pour un travail équivalent. Ce sont les prestations réelles qui doivent servir de base à la détermination du salaire. Si des allocations sociales sont consenties, hommes et femmes recevront les mêmes allocations tant que les conditions seront les mêmes pour les uns et les autres.

4. Sur le marché du travail, les ouvrières doivent être traitées de la même façon que les ouvriers. Si le développement du marché du travail exige des changements de profession, il sera tenu compte, chez les femmes également, de leurs aptitudes personnelles et de leurs expériences professionnelles.

5. En période de chômage, les offices de placement prendront en considération les personnes les mieux qualifiées pour un travail déterminé et parmi ces dernières en premier lieu celles qui ont besoin de gagner pour elles et leurs proches, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. « Le problème du chômage ne peut pas être simplement résolu en écartant la femme de la production au profit de l'homme » (Rapport provisoire du Conseil fédéral du 20 mai 1944).

6. La femme mariée ne doit pas être soumise à des restrictions sur le marché du travail. Tout doit cependant être fait, en renforçant le sentiment de responsabilité des époux et en développant les assurances sociales, pour que la mère puisse se consacrer avant tout à sa famille.

7. L'occupation des femmes dans les professions où elles excellent doit être encouragée par des mesures propres à améliorer les conditions d'apprentissage et de travail, cas échéant en réduisant les frais d'apprentissage.

8. Afin de réaliser entre hommes et femmes une collaboration durable basée sur la confiance, l'objectivité et la loyauté, il y a lieu de renforcer les organisations professionnelles féminines, de stimuler la participation active des femmes dans les associa-

Par delà les sentiers, les rocs, les altitudes,
On voudrait s'en aller, fou d'espace sans bords.
C'est comme un souvenir des vastes solitudes
Où nos âmes planaient en de larges essors.

Fouetté par le vent froid des intimes angoisses
Dont le chaos obscur encore gronde en nous,
Où planais-tu si libre, ô pauvre être qui froisses
Ta tête à tous les murs, ta main à tous les clous?

Toi qui suivais le vol des aubes immortelles
Vers le berceau rieur où le blond soleil dort,
Qu'as-tu fait des frissons dont tressaillent tes [ailes]?
Où donc les laissas-tu tomber, tes ailes d'or?
(Chants d'aurore)

pas cloîtrée dans sa tour d'ivoire et s'intéressait aux questions politiques et sociales. Elle fut chargée d'importantes missions diplomatiques et déléguée à la Société des Nations.

AU PETIT CORDON BLEU
Cours permanents de cuisine française :
10 ou 20 leçons de 2 heures.
Autres cours : repassage, lingerie, raccommodage,
vêtements d'enfants. Terrassière 32 - 1^{er} étage.
Tram 12 : Arrêt Villereuse Tél. 4.39.30



Cliché Mouvement Féministe
Mme POINSO-CHAPUIS
en Suisse romande

— Comme vous, nous l'avons annoncé d'emblée, Madame, ce n'est pas une conférence féministe que vous avez présentée à nos auditoires de Suisse, c'est un témoignage sur les expériences vécues par les Françaises au cours de ces dernières années. Ce témoignage, fut-il identique dans nos villes romandes?

— Le fond resta le même, mais il y eut des variantes de détails et des développements divers selon les questions qui me furent posées.

— Vous nous avez montré que le suffrage féminin a été acquis dans votre pays à la

tions professionnelles ouvertes aux deux sexes et de chercher à créer des organisations professionnelles là où elles font encore défaut.

1) Commandes à adresser au Secrétariat Féminin Suisse, Zurich, Merkurstrasse 45, Téléphone 32 33 22.

AVIS IMPORTANT

Au moment où ces lignes paraîtront, les remboursements pour les abonnements échus au 31 décembre dernier, et non encore payés, auront été mis à la poste; et nous ne pouvons qu'insister auprès de tous nos amis pour qu'ils leur fassent bon accueil. Car ce moment-là, du renouvellement de nos abonnements, est toujours inquiétant pour notre journal, et si toutes celles qui, trop souvent, le laissent tomber froidement et sans un mot d'explication, réalisaient combien nous est nécessaire l'aide pourtant minime (50 centimes par mois!) qu'elles nous apportent, nos soucis seraient certainement diminués de beaucoup.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Plus charmante que jamais...



grâce à votre joli bracelet
VACHERON & CONSTANTIN

M^{me} D. VALLOTTON
MÉDECIN DENTISTEAncienne praticienne au service dentaire
scolaire de Lausanne

reçoit

à Lausanne, Av. Ste-Luce 12

Tél. 2 96 52

Consultations sur rendez-vous

faveur (si l'on peut dire!) de deux guerres meurtrières. La Française eut toujours une place prépondérante, dans le pays, sur le plan intellectuel et social. Les vides créés par la guerre de 1914 lui donnèrent l'occasion de prendre une place primordiale dans la vie économique. Une seule objection subsistait encore à l'égard du droit de vote: les citoyennes ne sont pas soldats. La guerre de 39 a balayé cet obstacle, il y eut des femmes dans l'armée de 1940 et, dans l'armée clandestine, le dévouement des femmes, jusqu'à la torture et à la mort, fut égal à celui des hommes. Combien ce fut étonnant d'entendre une résistante authentique raconter les sacrifices consentis par de toutes jeunes filles, par des femmes inconnues, retournées depuis lors à leur modeste labeur journalier!

Et vous ne nous avez pas caché les ombres du tableau: les citoyennes appelées brusquement à remplir un devoir auquel elles n'étaient pas préparées, ont tûonné, ont erré souvent. Mais elles se mettent bravement à la tâche, elles s'informent, lisent, dans la presse, les articles politiques; elles sont toujours plus nombreuses aux assemblées électorales, elles y amènent mari et enfants. Grâce à la présence de l'élément féminin, ces assemblées, tenues jadis dans les cafés, sont transportées maintenant dans les salles d'école, les cinémas, sur la place publique. Les Françaises veulent être à la hauteur de leurs nouvelles responsabilités, elles veulent éviter à leurs enfants les terribles expériences du récent passé.

On leur reproche, n'est-ce pas, de soutenir les partis extrêmes?

— Parfois, mais c'est inexact. Elles soutiennent les partis nouveaux; elles ne peuvent pardonner aux anciens d'avoir conduit la France au bord de l'abîme.

— Et l'électeur français, vous a-t-il accueillies avec bienveillance?

— Nous collaborons aisément avec nos camarades masculins; l'homme de la rue ne sourit même pas quand l'une de nous parle en public. L'heure est sérieuse, on n'a pas trop de toutes les bonnes volontés.

Les parlementaires élues (au nombre de 59, la plus forte proportion dans les parlements actuels) s'occupent avec succès du statut de la femme, de la protection de l'enfance et de la famille, du ravitaillement, de l'équipement ménager, etc.

— Vous-même, vous avez, Madame, une jeune famille, l'avez-vous emmenée à Paris,

où vos fonctions de député vous appellent?

— Non. Notre centre, c'est Marseille. C'est là que j'ai mon étude d'avocat, con-
tinue à une collègue compétente, c'est là qu'est fixé mon foyer, que je laisse en de bonnes mains pendant les quatre jours hebdomadaires que je passe à Paris. Si j'avais dû bouleverser l'existence de mon mari ou de mes enfants, je n'aurais pas accepté d'être candidate à la Constituante, ni à l'Assemblée nationale actuelle. D'ailleurs, si je consens à cette double existence de député et de mère de famille, c'est parce que la France a besoin de toutes nos forces: certes, le territoire a été libéré, mais il reste encore à libérer les esprits qui ont été souvent faussés par ces longues années d'épreuves, de tentations et de démolition. Nous voulons parvenir à réaliser dans notre pays, la synthèse de la justice et de la liberté.

— Notre climat helvétique doit vous paraître bien placide, après ces années dangereuses.

— Pourtant, j'ai été reçue par un public chaleureux, voire enthousiaste...

— Trop clairsemé, à notre gré, à Neuchâtel, à Lausanne et à Genève, villes saturées de conférences. A Lausanne cependant, nous écrit notre correspondant, la qualité compensait la quantité: «M. Ch. Bettens, député de Cossonay au Grand Conseil vaudois, le fidèle ami des suffragistes et l'auteur de la motion suffragiste, Mmes Y. von der Aa, Peitreguin et Ch. Muret, trois femmes de conseillers municipaux lausannoises, étaient venues nous entendre».

— Vos groupes suffragistes m'ont paru partout extrêmement vivants et intéressants; j'ai été surprise des auditeurs que l'on a pu réunir à Vevey, malgré un changement de date, ou à Colombier.

— Sans doute, dans les villes où le mouvement suffragiste est tout jeune, l'enthousiasme a été encore plus vif?

— Assurément. Il y eut beaucoup de monde à Sion où les hommes politiques les plus en vue ont pris la tête du mouvement et où même des ecclésiastiques réfractaires se convertissent. Quant à Fribourg, dans l'aula de la nouvelle université, ce fut la foule, grâce aux étudiants qui avaient pris en mains la propagande. (Qu'en dites-vous?). Après la conférence, on me fit l'honneur d'une discussion serrée qui se prolongea jusqu'à 1 heure du matin. Jugez par là de l'intérêt que soulève le problème.

— J'ajouterais, Madame, que vous l'aviez présenté en un discours de tenue admirable. Non, non, ne croyez pas que je vous tresse les couronnes rituelles qu'on a coutume d'offrir à l'hôte étranger. Mais, au delà du témoignage que vous avez apporté, vous avez fourni, à chacun, la preuve que l'éloquence d'une femme française ne le cède en rien à celle de ses compatriotes masculins que nous applaudissons bien souvent, et ceci aussi est un argument... et des meilleurs.

A. W.-G.



DE-CI, DE-LA

La première femme officier d'Etat-civil.

Mme veuve Bertha Mischler, née Hofstettler, de Schwarzenbourg, a été nommée officier d'état-civil du district de Wählern; elle a succédé dans ce poste, à son mari. Sa nomination fut adoptée à l'unanimité, parce qu'elle a travaillé dans ces services depuis de nombreuses années avec succès. Ce choix a été approuvé par le gouvernement bernois. En même temps, le gouvernement bernois spécifie que c'est la première fois que semblable fonction est confiée à une femme. (Neue berner Zeitung).

Le Centre d'informations ménagères et familiales, à Genève.

Il y a un an que ce centre a été ouvert et qu'il fonctionne à la satisfaction générale. On peut en juger d'après le rapport au 31 décembre 1946; le bureau avait alors reçu 954 visiteurs, 250 lettres, 200 téléphones et compté aux cours ménagers 1016 personnes présentes.

Les informations demandées concernent des problèmes divers; pour tout ce qui touche aux difficultés juridiques, professionnelles, médicales, etc. on adresse les «clientèles» embarrassées aux services plus spécialisés, tels que Service social, consultations juridiques de l'Union des Femmes, dispensaires, bureaux de placements, etc.

Les autres consultations ont eu pour objet les questions ménagères proprement dites: budgets à établir, recettes de cuisine, séchage de fruits et de légumes, conserves, conseils d'économie domestique, liste de trousseaux, technique du repassage, de la broderie, du raccommodage, de la couture, etc.

Les cours de couture, raccommodage, transformations de vêtements, tricotage, cuisine ont lieu régulièrement au Centre, il y a cependant un cours de cuisine régulier, mais trop peu connu, dans le quartier des Pâquis.

Lectrices, vous voyez combien de services le Centre a déjà rendus, faites-le connaître autour de vous.

(5 Rond-Point de Plainpalais, ouvert tous les après-midi, samedi excepté, de 2 à 6 h. et le vendredi matin de 10 à 12 h.).

Les femmes dans la carrière

On sait que l'Angleterre vient d'édicter de nouvelles dispositions qui ouvrent aux femmes la carrière consulaire et la carrière diplomatique. Une des premières à bénéficier de ce progrès est Mlle Jacqueline Galland, à Lausanne, attachée au consulat britannique à Lausanne pendant la guerre et qui vient d'être nommée pro-consul au moment où son père, M. Maurice Galland, consul, lui-même fils du consul Alfred Galland,

va prendre sa retraite après 34 ans de service. Nous félicitons Mlle Galland, qui est une Lausannoise, de sa nomination, en lui souhaitant une brillante carrière.

A ce propos, il est intéressant d'étudier quels pays ont ouvert aux femmes les carrières diplomatiques et consulaires.

Les Etats-Unis, le Brésil, la République dominicaine, le Chili, la Chine, la France, le Liban, la Pologne, l'Uruguay, la République d'Haïti, l'URSS, comptent des femmes dans leur service diplomatique (qui s'occupe de haute diplomatie et de politique) et dans leurs services consulaires (lesquels s'occupent de l'individu à titre de ressortissant du pays que représente le consul).

Qu'en chez eux la loi n'exclue pas les femmes des services diplomatiques, d'autres pays n'ont pas encore songé à utiliser les qualités et les capacités féminines dans les services diplomatiques et consulaires; ainsi la Hollande, la Suède, la Norvège, où pourtant les femmes sont citoyennes. L'Angleterre vient de prendre de nouvelles dispositions, la Belgique va ouvrir la carrière à ses ressortissantes; quatre femmes ont été nommées au Département des Affaires étrangères.

On a décidé, au Département politique, à Berne, que les femmes ne pouvaient être admises dans le service diplomatique qu'à l'étranger, sténodactylographes. Ce qui a fait quelque bruit, l'an passé, lorsque le consul suisse de Wellington (Nouvelle-Zélande) a proposé la nomination d'une chancière fort capable. A une interpellation déposée au Conseil national, M. M. Petit-pierre a répondu qu'il était prêt à examiner avec bienveillance les offres de service lui parvenant de candidates de formation universitaire. La création récente des attachés sociaux permettrait justement d'utiliser la collaboration féminine. Espérons qu'on y pensera, au Département politique. S. B.

L'Ecole Ménagère d'Uttewyl

Sur les confins du canton de Fribourg du côté bernois, parmi les belles campagnes qui encadrent Laupen d'un collier de verdure, se trouve la *Bauerinnen-Schule*. Il faut l'avoir visitée, cette vraie Maison de la Paysanne, y avoir pénétré, avoir vu le travail de sa Directrice et de ses élèves, pour comprendre ce que ce terme peut comporter de charme, de sens vrai du devoir, d'adaptation intelligente de la jeune fille au milieu qui est le sien, de savoir-faire et de dévouement de la Directrice, en un mot, de vraie grandeur.

On parle toujours de «réhabiliter le travail ménager». Aurait-il jamais déchu? Et s'il le devait, ce ne serait qu'en des mains inexpertes!

¹ Ecole fondée en 1929 par Mlle B. Schnyder — diplômée de l'Ecole Ménagère de Zurich — Formation approfondie en Suisse et à l'étranger, ex-Directrice d'Ecole ménagère à Flamatt, Brienz, Lenzburg et Waldhof. Ecole soutenue officiellement par le Synode protestant du Canton de Fribourg, assisté par l'Association des Femmes Bernoises et Fribourgeoises.

2 cours de 5 mois donnant droit à un diplôme.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode approuvée
programmes individuels
gain de temps

Ecole LEMANIA
LAUSANNE

Origine et évolution du mouvement féministe en Chine

Pour bien comprendre la position de la femme chinoise moderne dans la vie politique, il faut la considérer à la lumière de son arrière-plan social, culturel et historique et ne pas oublier que la véritable femme chinoise mène une existence conforme aux règles fondamentales de la vie traditionnelle de son pays; qu'elle est restée, aujourd'hui encore, étroitement attachée aux rites et usages établis depuis des siècles par ses ancêtres. Ses espoirs, ses craintes, ses aspirations, sa stricte discipline morale, son idéal et sa philosophie de la vie, ne sont connus que de quelques rares écrivains qui ont eu des contacts répétés avec elle.

Une étude approfondie de l'ancien système social chinois nous apprend, entre autres faits intéressants, que même à l'aurore de la civilisation certaines femmes ont joui d'une liberté pour le moins égale à celle des hommes, et leur statut social n'était en aucun point inférieur au leur. Par ailleurs, la femme en Chine n'a jamais été tenue à l'écart de toute activité politique et la participation du sexe faible à la vie publique, est en fait une ancienne tradition.

Les femmes ont joué un rôle actif dans la politique du pays, particulièrement au début de la dynastie Shang; il leur est même arrivé de représenter une véritable force politique! Tel est le cas de l'impératrice Lu, — de la dynastie Han (208-220) — qui tint le sceptre impérial durant plusieurs années et fut reconnue comme le chef légitime du pays. Quant à la princesse Wu, de la dynastie T'ang (618-906), elle eut l'occasion de fournir maintes preuves de sa grande habileté dans la conduite de son empire et possédait des qualités intellectuelles incontestables.

C'est elle qui eut le courage de proclamer l'égalité des droits pour les deux sexes! Aussi les femmes à cette époque furent-elles admises aux examens publics, et des charges officielles leur furent confiées. Malheureusement, avec la disparition de cette énergie souveraine, ces prérogatives furent abolies et tout le système s'effondra. Cependant, l'initiative prise par l'impératrice Wu ne fut pas unique dans son genre et l'expérience fut tentée par un empereur au cours du troisième siècle après J.-C. Sous son règne, les femmes eurent accès à la vie publique. Régulièrement, au cours des siècles, des partisans du droit des femmes ont élevé la voix en leur faveur; cependant, quels qu'aient été les avantages et privilèges qui leur furent accordés, ils furent toujours de courte durée.

La lutte pour l'égalité des droits intéresse quelque 200 millions de femmes en Chine. De grands chefs, des hommes influents, se sont ralliés aux nouvelles idées dès lors qu'ils ont appris à connaître et apprécier leurs compatriotes; ils les ont vues à l'œuvre sur les champs de bataille au cours de la guerre et leur rendent justice. De leur côté, la grande majorité des femmes instruites ont pris conscience de leur responsabilité à l'égard de la grande masse de leurs sœurs moins privilégiées, et c'est dans le but d'obtenir un meilleur statut pour la femme qu'elles ont participé aux divers mouvements de réforme récents.

L'histoire de la lutte des femmes chinoises pour l'égalité des droits peut être résumée brièvement; son début remonte évidemment à la proclamation de la République en 1911, qui a marqué l'aurore de la nouvelle Chine, avec le changement politique d'une forme monarchique de gouvernement à une forme démocratique. Ce bouleversement donna naturellement naissance à une plus grande liberté d'expression et fournit aux femmes l'opportunité d'affirmer leurs droits.

Le premier stade du mouvement fut caractérisé par les revendications d'un groupe de femmes chinoises en 1912, qui réclamèrent le droit de vote. Plus tard, deux chefs importants du Kuomintang, Tang Chun-ying et Chang-Han-ying, se firent les champions de l'égalité des droits pour les deux sexes. Ils présentèrent un projet dans ce sens au gouvernement provisoire, ayant à sa tête le Dr Sun Yat-sen, qui se montrait favorable aux revendications féministes. Malheureusement, le projet fut battu en brèche par la majorité réactionnaire qui était restée attachée aux anciennes traditions conservatrices, en dépit des modifications survenues dans la forme du gouvernement. Cependant, lorsque le gouvernement provisoire s'établit à Canton, plusieurs femmes furent élues membres de l'Assemblée. Quelques années plus tard, soit le 30 mars 1921, plus de 700 femmes prenaient part à une grande manifestation. Le principal motif de cette agitation était d'obtenir qu'une clause fût ajoutée à la constitution, garantissant aux femmes le droit de vote. Il faut chercher l'origine initiale de l'organisation pour le suffrage des femmes dans les écoles supérieures du gouvernement. Dans ces institutions, fréquentées par des étudiantes de presque toutes les régions de la Chine, on professait des idées progressistes qui furent introduites dans les provinces lorsque les élèves retournèrent vivre dans leur famille. Bientôt, des clubs de femmes furent organisés dans diverses localités, dirigés par ces étudiantes. Au cours des années 1921-1922, elles fondèrent une association pour le suffrage des femmes et une Ligue, avec des sections dans les différentes provinces. L'association pour le suffrage des femmes avait élaboré un programme dont le but essentiel était d'obtenir l'abolition de tous les articles de la Constitution qui tendaient à favoriser les hommes de manière à protéger leur indépendance économique. En même temps, la Ligue

pour les droits de la femme réclamait la liberté et l'égalité pour les deux sexes. En octobre 1922, la présidente, Mlle Chou, accompagnée de trois autres personnalités féminines éminentes, présentait au Parlement une pétition, portant la signature de 500 femmes, appartenant à toutes les classes sociales de la population, et réclamant certaines réformes. Une résolution en cinq points fut présentée au Dr Sun Yat-sen pour solliciter son appui et sa collaboration. Rapidement, le nouveau mouvement s'étendit dans les nombreuses provinces de la Chine. En 1924, des associations s'étaient formées en peu partout dans le pays. Cette croisade en faveur du suffrage des femmes et de l'égalité des droits, remporta quelque succès et certaines requêtes ont été admises depuis dans les constitutions provinciales. Quelques provinces, y compris le Kwangtung, Hunan, Chékian et Szechuan ont accordé la «franchise» aux femmes. Ceci n'est sans doute qu'une victoire partielle et la bataille n'est pas encore entièrement gagnée, quoique les femmes en Chine occupent aujourd'hui une place importante dans la politique du pays; le 30 % d'entre elles ont des situations officielles. Le président du Conseil politique du peuple, un congrès de temps de guerre, est une femme, Dr Wu Yi-fang, qui a été déléguée par la Chine à la Conférence des Nations Unies, siégeant à San Francisco (avril-juin, 1945).

En outre, le fait que des hommes éminents, influencés par le nouvel esprit qui déferle sur la nation, se sont joints aux femmes dans la lutte en faveur de l'égalité des droits, a été un grand encouragement pour les dirigeantes des diverses organisations féministes; elles ont pleinement conscience du rôle que la femme chinoise est désormais appelée à jouer dans la destinée de son pays.

Fanny May.